

OTTAWA – Les tentatives des applications mobiles pour téléphones intelligents de mettre la main sur une foule de renseignements privés inquiètent le commissariat à la vie privée du Canada qui met en garde les utilisateurs.

Facebook, Angry Birds, Google Maps, la liste est longue. Le nombre d'applications mobiles explose et celles-ci cherchent à obtenir de plus en plus de données personnelles des utilisateurs. Et cela, sans forcément les informer des raisons pour lesquelles ces informations sont exigées, a fait valoir le commissariat dans un communiqué diffusé mercredi.

Et souvent sans qu'il n'y ait de lien apparent entre l'usage de l'application et l'information personnelle demandée.

Ce sont d'ailleurs certaines des conclusions des participants au deuxième ratissage annuel pour la protection de la vie privée du Global Privacy Enforcement Network (GPEN).

On y rapporte par exemple qu'une application de lampe de poche exige la liste de tous les contacts de l'utilisateur.

D'autres applications demandent un accès aux messages textes, au journal des appels et même au microphone du téléphone.

«Heureusement, on a relevé peu d'exemples d'applications qui recueillaient plus de renseignements que ceux qui semblent être nécessaires pour exercer leurs fonctions», explique Daniel Therrien, commissaire à la protection de la vie privée du Canada.

«Mais nous avons recensé de nombreuses applications qui demandaient l'autorisation d'accéder à des renseignements potentiellement sensibles comme l'emplacement de l'utilisateur ou d'accéder à la caméra de l'appareil, sans nécessairement expliquer pourquoi. Ces demandes ont suscité un vrai malaise chez bon nombre de nos ratisseurs», ajoute-t-il.

Le commissaire Therrien est d'avis que les entreprises d'applications mobiles doivent indiquer clairement quels renseignements seront exigés et comment ils seront utilisés. C'était le cas de moins du tiers des applications sur le marché, examinées lors du ratissage.

Mais environ le quart (26 pour cent) des applications mobiles analysées par le Commissariat n'affichaient aucune politique de confidentialité ou suscitaient de vives préoccupations chez les ratisseurs quant aux modes de collecte ou d'utilisation des renseignements.

Et les déclarations sur la vie privée de quelque 43 pour cent des applications étaient écrites en caractères si petits qu'elles n'étaient pas conçues pour être lues sur un petit écran, relève l'analyse.

Pourtant, avoir une politique claire de confidentialité ne semble pas avoir d'impact négatif pour les affaires, relève le Commissariat à la vie privée.

«Parmi les applications les mieux classées figuraient des applications très prisées dans le cybermarché, ce qui montre que la collecte des renseignements n'entraîne pas de répercussions négatives sur les téléchargements lorsque la politique est expliquée de façon adéquate aux clients», peut-on lire dans le rapport.

Le commissaire a donc rédigé une liste de 10 conseils pour les fournisseurs d'applications mobiles. Il leur recommande notamment d'être précis dans les avis et d'expliquer quelles données seront recueillies et dans quel but.

Au total, dans le cadre de l'exercice, 1211 applications ont été évaluées, dont 151 par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

Vingt-six organismes chargés de l'application des lois en matière de protection de la vie privée dans le monde entier ont participé au ratissage, qui a eu lieu du 12 au 18 mai 2014.

Les applications mobiles inquiètent le commissaire à la vie privée du Canada

Écrit par L'actualité

Mercredi, 10 Septembre 2014 23:28 -

Cet article [Les applications mobiles inquiètent le commissaire à la vie privée du Canada](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [Les applications mobiles inquiètent le commissaire à la vie privée du Canada](#)